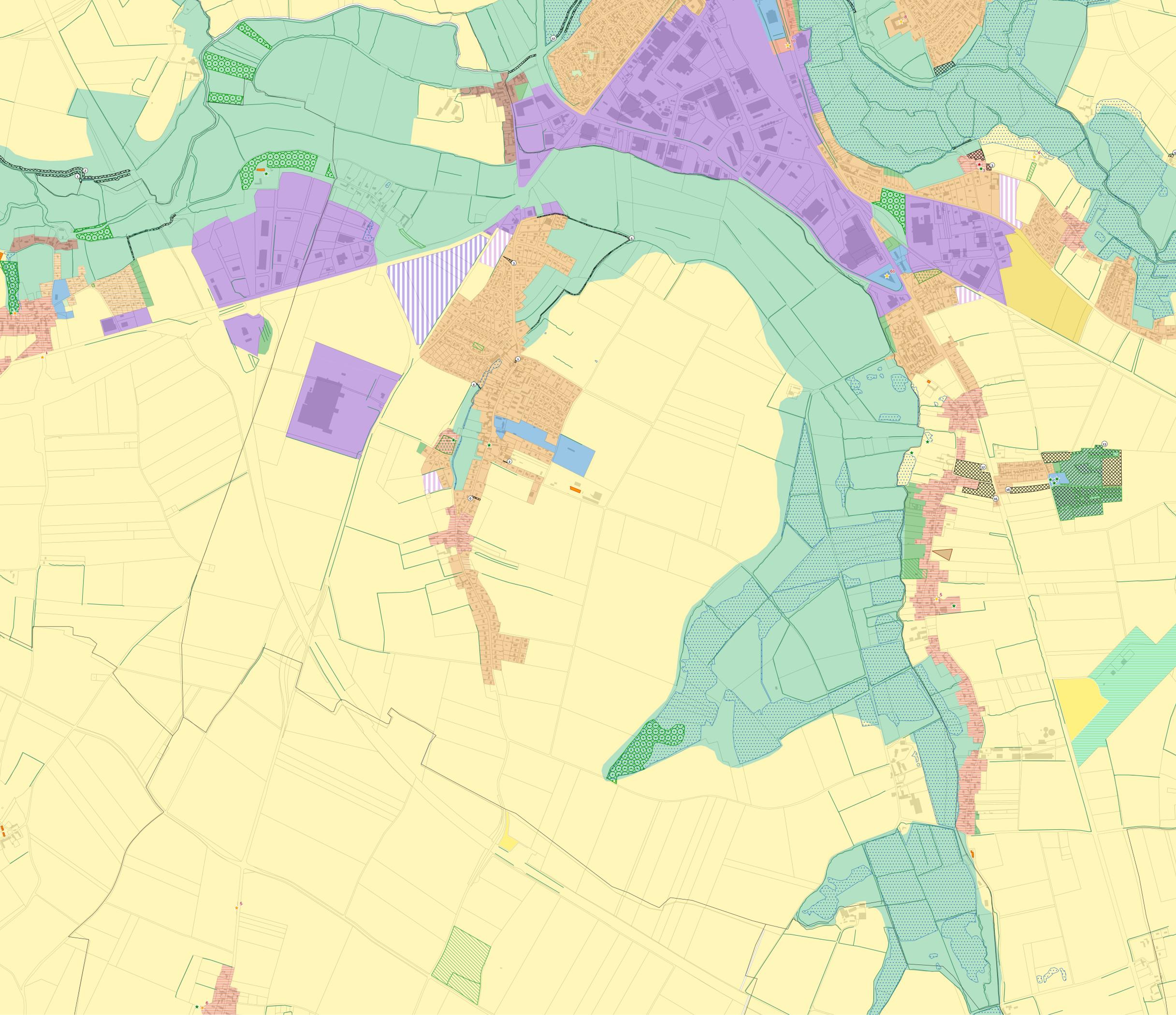


Sarceaux



PRESCRIPTIONS

★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

— Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

- Espace boisé classé
- Patrimoine paysager à protéger
- Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- Zone Humide
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- UAa : Centre-ville d'Argentan
- UAAb : Centre bourg dense à dominante d'habitat
- UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
- UCa : Secteur d'habitat pavillonnaire dense ou à densifier
- UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- UZ : Zone d'activité économique
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel de jardin
- A : Zone agricole
- AUH
- AUZ

0 500 m